

REUNION DU SYNDICAT DU 11/08/22 CR2022-02

Composition du syndicat

Gilles VIVET	<i>Président</i>	Présent
Gérard DESCHAMPS-BERGER	<i>Secrétaire</i>	Présent
Sébastien SAVOV	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Absent
Mireille JAY	<i>Membre titulaire</i>	Présente
Liliane VIVET	<i>Membre titulaire</i>	Absente
Jacky DESCHAMPS-BERGER	<i>Membre titulaire</i>	Présent
René VILLERMET	<i>Membre titulaire</i>	Présent
Marie Hélène GUILLOT	<i>Membre suppléant</i>	Présente
Hélène VIVET	<i>Membre suppléant</i>	Absente
Pierre VIVET	<i>Membre suppléant</i>	Excusé

Marie Hélène GUILLOT supplée Liliane VIVET absente

Nombre de membres titulaires : 7

Nombre de présents ou représentés : 6

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 18H00

ORDRE DU JOUR

Adoption du CR du 12 mars 2022 N°CR2022-01

Le CR ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté par les présents à cette réunion

CR de la réunion du 16 mars 2022 sur l'alpage en mairie de St Marcel

Présents :

Jérôme DUPRAZ	Service du Département
Rémi MAGDINIER	Société Economie Alpestre
Aimé ROMANET	Groupement Pastoral des 2 Jumeaux
Patrice DESCHAMPS	Groupement Pastoral de Montagny
Isabelle VIBERT	GAEC La Ferme de Montfort
Pierre Vincent VIBERT	GAEC La Ferme de Montfort
Gilles VIVET	Président de l'AFP
Gérard DESCHAMPS BERGER	Secrétaire de l'AFP

Gilles VIVET présente la réunion qui a pour but d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour valoriser l'alpage.

Jérôme DUPRAZ annonce que les travaux prévus par l'AFP à savoir gyrobroyage des genévriers, rhododendrons et myrtilliers n'apporte pas de garantie de repousse de l'herbe et que cet enjeu n'est pas à la hauteur de l'investissement.

Ce travail peut se faire par les chèvres à la place de machines de gyrobroyage.

La discussion porte sur le parcage éventuel de moutons mais leur nombre ferait perdre du fourrage pour les vaches et chèvres. Cette cohabitation semble impossible pour des raisons sanitaires.

Pierre Vincent VIBERT précise que les chèvres sont friandes de myrtilliers et arcosses et que les endroits où elles ont pâturé depuis 5 ans sont propres et que l'herbe commence à prendre le dessus.

Pour une raison de pérennité de l'estive des chèvres, est évoqué l'intégration du GAEC La ferme de Montfort dans les 2 groupements pastoraux.

L'AFP n'intervient pas dans ce montage qui est un accord entre les 3 parties.

Aimé ROMANET fait part de la distance importante que parcourent les vaches pour rejoindre la centrale de traite. Cette distance fatigue les bêtes et diminue leur production de lait. Une piste desservant le milieu de l'alpage serait bienvenue.

Patrice DESCHAMPS pense que cette piste devrait relier l'alpage de l'Arménaz pour diminuer le temps de trajet des camions qui relèvent le lait.

Après discussion, il s'avère que la priorité à donner par l'AFP pour valoriser l'alpage est la création de cette piste.

Pour le tracé obligation de contacter un hydrologue pour tenir compte des nombreuses zones de captages et voir sur place en fonction du relief.

Etude à réaliser en 2022.

A ce jour l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'agence de l'eau demande de privatiser les zones de captages c'est-à-dire de les délimiter par des parcelles.

En conséquence l'étude du tracé de la piste sera faite en même temps.

Jérôme DUPRAZ pense qu'on pourra présenter ce projet pour demande de subventions en 2023 en sachant qu'il ne sera financé qu'à hauteur de 60 %.

Ce projet sera présenté à la prochaine AG de l'AFP pour approbation.

Projets travaux 2022

Amélioration foncière

Afin de faciliter le travail de nos partenaires exploitants le syndicat valide les travaux suivants votés en AG du 31/10/2021 :

Réaménagement de la piste de Chaffaudraz en attente.

Terrassement divers sur Mirabarjon et le Molliex suivant devis de Sylvain

QUEY pour 18 828 € TTC.

Le syndicat valide ce devis

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

En fonction de la date de réception des subventions de la région il est prévu de reprendre les talus et enlèvement des pierres sur les prairies jouxtant le sentier de Pombliere sous le cimetière pour un montant de 720 € TTC.

(Devis de Sylvain QUEY)

Débroussaillage des Pins par des volontaires

Alpage

En attente de l'étude du tracé de la piste envisagée pour des travaux en 2023.

Assemblée générale

- Date : **dimanche 30 octobre 2022 à 9H**

Ordre du jour :

CR moral et financier

Etat des exploitants

Délibération sur la redistribution des loyers

Délibération sur l'augmentation des loyers

Travaux 2023 secteur subventionnable

Travaux 2023 amélioration foncière

Attribution des 39 parcelles de Liliane VIVET

Matinées des propriétaires

Election : 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant

(Sortants Liliane VIVET et Pierre VIVET)

Questions diverses

- Date des visites des exploitations

Alpage le vendredi 9 septembre à 9 h

Montfort le samedi 15 octobre à 9 h

- Date de la visite de la commission de surveillance en attente de la disposition des élus

Mise en location des parcelles exploitées par Liliane VIVET

G	103	131	Le Savu
G	104	81	Le Savu
G	105	36	Le Savu
G	106	42	Le Savu
G	110	84	Le Savu
G	111	158	Le Savu
G	114	75	Le Savu
G	115	6	Le Savu
G	124	41	Le Savu
G	125	335	Plan Champ
G	126	41	Plan Champ
G	127	87	Plan Champ
G	128	229	Plan Champ
G	129	96	Plan Champ
G	130	239	Plan Champ
G	131	435	Plan Champ
G	132	190	Plan Champ
G	133	134	Plan Champ
G	134	287	Plan Champ
G	135	139	Plan Champ
G	136	188	Plan Champ
G	137	167	Plan Champ
G	139	305	Plan Champ
G	140	287	Plan Champ
G	141	207	Plan Champ
G	142	245	Plan Champ
G	143	321	Plan Champ
G	144	351	Plan Champ
G	145	675	Plan Champ
G	146	372	Plan Champ
G	147	295	Changebois
G	148	570	Changebois
G	149	585	Changebois
G	151	294	Changebois
G	188	438	Le Mollieux
G	189	342	Le Mollieux
G	190	370	Le Mollieux
G	1087	205	Plan Champ
G	1088	812	Plan Champ

Suite à l'arrêt de l'exploitation de Liliane VIVET ces 39 parcelles pour une surface de 9895 Ca sont à louer.

Le GAEC La Ferme de Montfort et le GAEC du Frénolet se sont portés candidats pour les exploiter. Ces parcelles seront ajoutées en totalité au bail de l'un ou de l'autre avec le montant du loyer correspondant.

Ce sont les propriétaires lors de l'AG du 30 octobre qui décideront entre les 2 GAEC.

Remboursement frais Gilles VIVET
Délibération N° 2022-9

Repas de la matinée de travail sur Montfort du 23 avril 2022 : 111.32 €

Repas de la matinée de travail à l'alpage du 23 juillet 2022 : 164.1 €

Soit un total de : 275.42 €

Le syndicat valide ce remboursement

Nombre de votant	6		6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Questions diverses

Le bail du GAEC du Frénolet suivant l'avenant N°2 du 01-01-2014, prend fin le 31 décembre 2023. Le preneur n'ayant pas dénoncé ce bail 18 mois avant cette date, le bail est reconduit.

La séance est levée à 19H30

Lu et approuvé le.....
Les membres du bureau